MAIRIE DE TERNAND

214, rue de la Gare

69620 – TERNAND Tel; 04.74.71.33.43

mairie@ternand.fr

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION

Entre la commune de Ternand

Et	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	(Le locataire sera joignable pendant la	location et impérativement muni de son portable)
Jours e	t dates :	
Motif	•••••	•••••
Nombre	e de personnes (effectif ma	aximum 245 personnes)
Tarif do	e location € euro	S
_	ents par chèque à l'ordre du trésor public,	
	, •	u contrat 150 € avec un justificatif d'assurance
-	abilité civile (au nom du locataire impérative	
_	de caution : 200 € pour la salle et 800 € pour	e le matériel.
Le solde	à la remise des clés.	
Date de l	<u>la remise des clés</u> , état des lieux (présence d	a locataire impérative) ;
Entrée :	/ à heures	
Il sera re	emis au locataire le règlement intérieur et le	s clés.
Sortie : .	/ à heures	
A Terna	nd le	
	Le locataire responsable « Lu et approuvé »	Monsieur le maire (ou un adjoint)

En signant ce règlement, j'atteste que j'ai lu et accepte le règlement de la salle d'animation de Ternand.

REGLEMENT INTERIEUR

- La porte issue de secours qui donne sur la passerelle ne doit pas être ouverte et doit restée libre d'accès. Personne en hiver ne doit sortir sur la passerelle.
- Ne pas déplacer les extincteurs et toujours les laisser accessibles.
- Les armoires électriques doivent rester fermées. Dans le cas d'utilisation d'un dérouleur rallonge électrique, celui-ci doit être déroulé en totalité.
- Ne pas déplacer **les frigos**, ne pas toucher au programmateur, les débrancher et les nettoyer quand vous partez ne pas oublier de laisser les portes ouvertes. La chambre froide doit être arrêtée et ouverte.
- L'utilisation de barbecues, de friteuse et autres appareils pouvant tâcher est interdite à l'intérieur et sur la partie pavée à l'extérieur sans plaque de protection. Les huiles résiduelles doivent être évacuées à la déchetterie.
- Aucun affichage sur les murs et les portes, un panneau est prévu à cet effet dans l'entrée.
- Les décorations ne doivent pas être suspendues aux matériels électriques.
- Les déchets doivent être triés : les encombrants portés à la déchèterie, les verres, les emballages et les papiers (non gras) posés dans les containers au coin de la place. Les ordures ménagères dans des sacs plastiques portés aux containers marrons.
- Aucun **mégot** ne devra rester au sol, un cendrier avec du sable est prévu à cet effet et des petits cendriers pour éteindre votre cigarette en entrant à coté des portes ; (le nettoyage sera exigé pour l'état des lieux)
- Respectez les consignes de rangement des tables (65 tables) et des chaises (250) ; le matériel de nettoyage balais, serpillère devra être rangé propre dans le placard prévu à cet effet.
- La salle doit être balayée les cuisines nettoyées.
- Au départ de la salle, contrôler : que tous les points lumineux intérieurs et extérieurs soient éteints.
- Que le chauffage soit au minimum
- Que toutes les portes soient verrouillées.

Un état des lieux entrant et sortant sera réalisé Les consignes de nettoyage seront impérativement respectées.

J'atteste que le motif d'occupation de la salle me concerne personnellement (ou mon épouse et mes enfants) et que je ne loue pas la salle pour le compte d'autrui. Le cas échéant je m'engage à acquitter le tarif fixé aux extérieurs.